



L'Association Foncière Pastorale, un outil unique de gestion des espaces pastoraux et forestiers

Chambre d'Agriculture Doubs-Territoire de Belfort

Marie KERDONCUFF, conseillère agro-environnement

Département du Doubs

Christian BULLE, développeur ENS



Contexte de la Vallée de la Loue

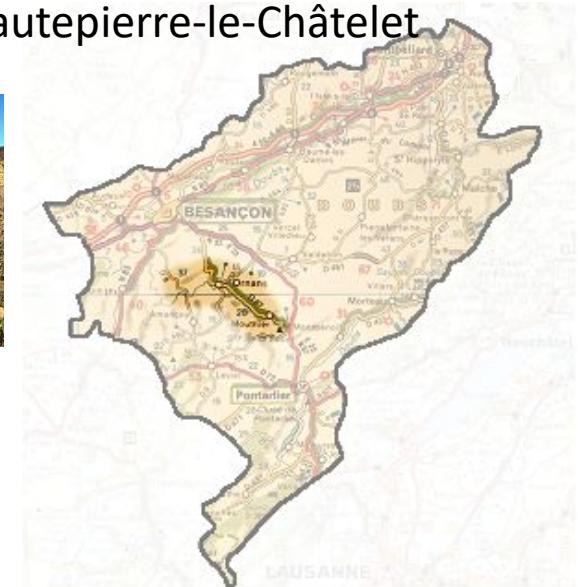
Coteaux de la Vallée : intérêt paysager, biodiversité faune / flore, tourisme

Natura 2000 : Vallées de la Loue et du Lison

ZNIEFF : Vallée de la Loue de sa source à Ornans, Vallée de la Loue de Ornans à Quingey, Coteaux de la Loue à Vuillafans, Vallons des ruisseaux de Vergetolle et du Raffenot etc.

Espaces Naturels Sensibles : Pelouses de la Côte de Moini à Quingey, Coteaux de Vuillafans, Coteaux de Chateauvieux-les-Fossés, roche de Hautepierre-le-Châtelet

Etude LIFE Paysages 1994 et 1999





Constat de la Vallée de la Loue

- Disparition des terrains cultivés (pâtures, vergers, vignes)
- Enrichissement malgré travaux du programme LIFE
- Parcellaire très morcelé, pas de porteurs de projet

→ Nécessité de travailler sur le foncier

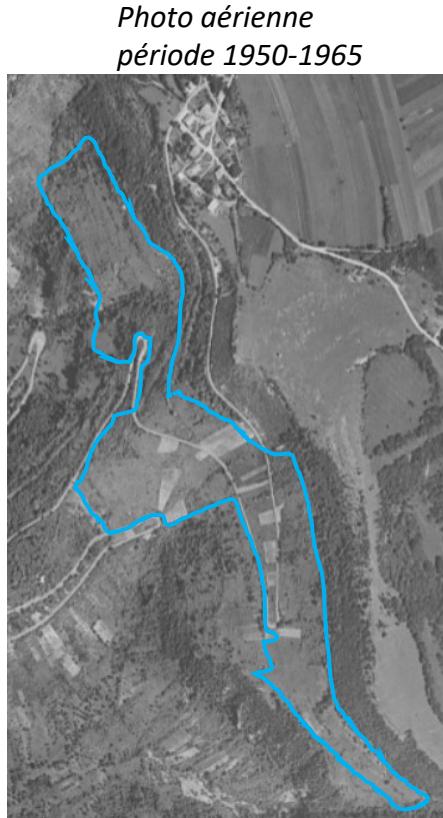


Photo aérienne
période 1950-1965

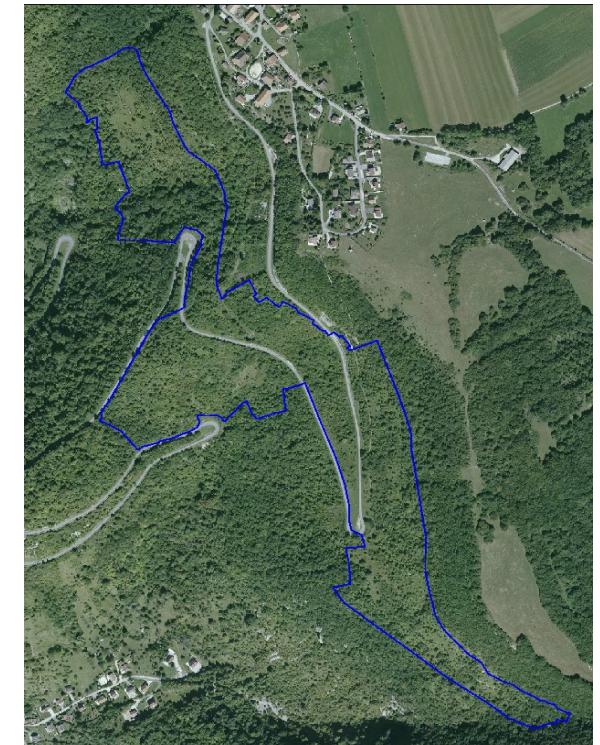


Photo aérienne 2013

Sources : IGN – BD ORTHO et <https://remonterletemps.ign.fr>



L'Association Foncière Pastorale

- « Réunir les propriétaires d'un périmètre agropastoral (accessoirement forestier), quel que soit leur statut juridique : personnes physiques, personnes morales de droit privé ou de droit public. »
- « Elles assurent ou font assurer l'aménagement, l'entretien, et la gestion des ouvrages collectifs permettant une bonne utilisation de leurs fonds ainsi que les travaux nécessaires à l'amélioration ou à la protection des sols. »
- Réservée aux communes classées en zone de montagne ou en zone à vocation pastorale. Dans le Doubs, un arrêté du 24 mai 2012 précise que la zone d'activité pastorale est étendue à l'ensemble du département : les AFP peuvent être constituées en dehors des zones de montagne.

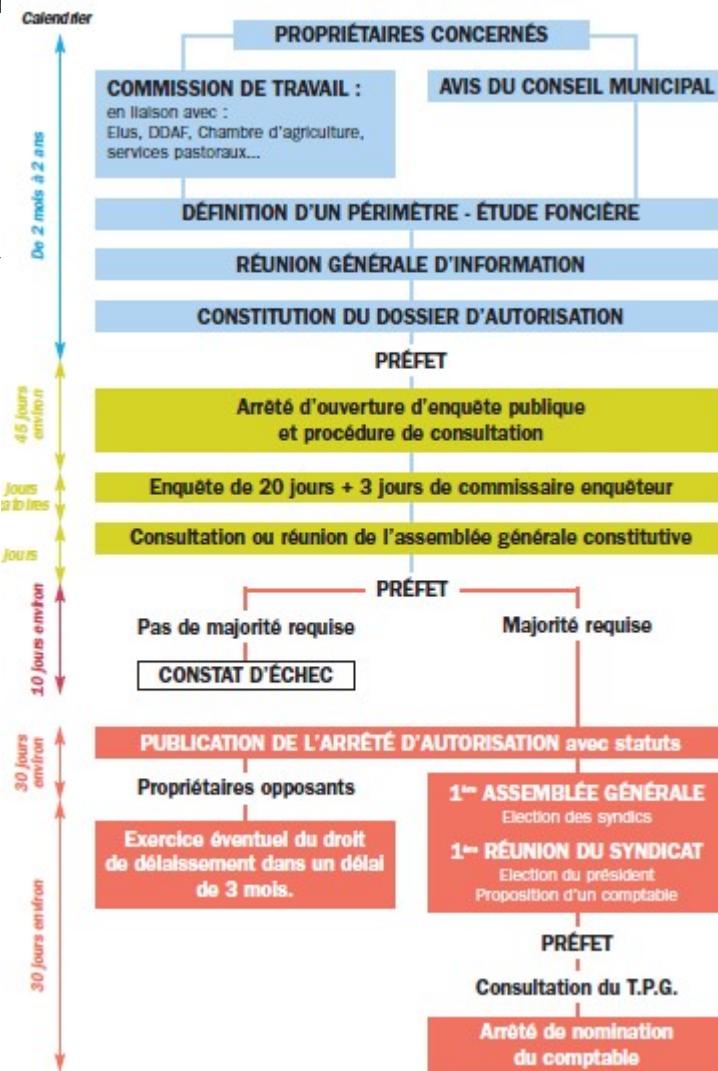


L'Association Foncière Pastorale

- AFP libres
- **AFP autorisées** →
- AFP constituées d'office

AFP constituée lorsqu'au moins 50 % des propriétaires possédant au moins 50% de la surface des terres incluses dans le périmètre se sont prononcées favorablement.

L'ensemble des parcelles du périmètre est alors inclus dans l'AFP (même celles des propriétaires défavorables).





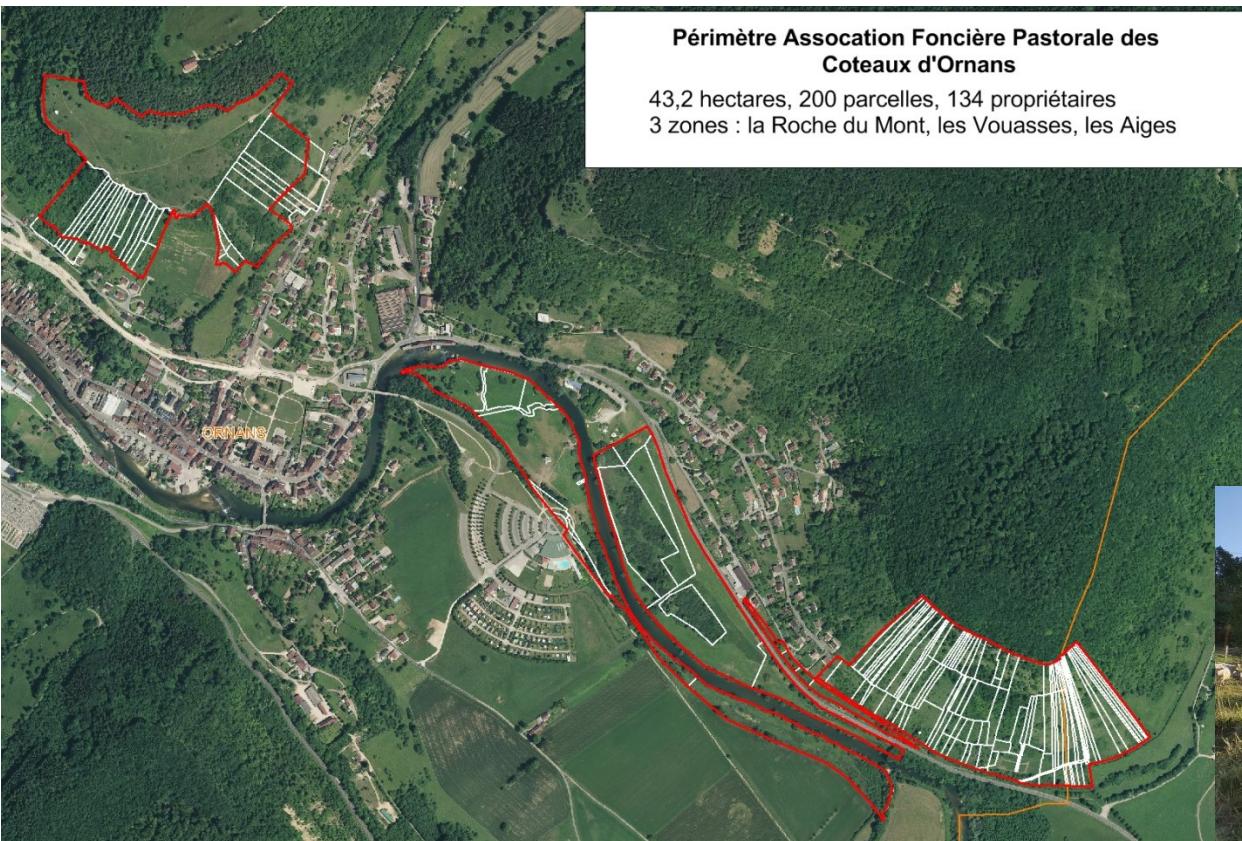
L'enquête publique : questions principales et inquiétudes

- Qui paie le fonctionnement de l'AFP ? Va-t-on me demander une cotisation ?
- Quels vont être les investissements de l'AFP et qui va les payer ?
- Puis-je exploiter moi-même mon terrain ?
- Est-ce que je dois vendre à la commune ?
- Puis-je vendre mon terrain à qui je veux ?





AFP des coteaux d'Ornans



Création en janvier 2014

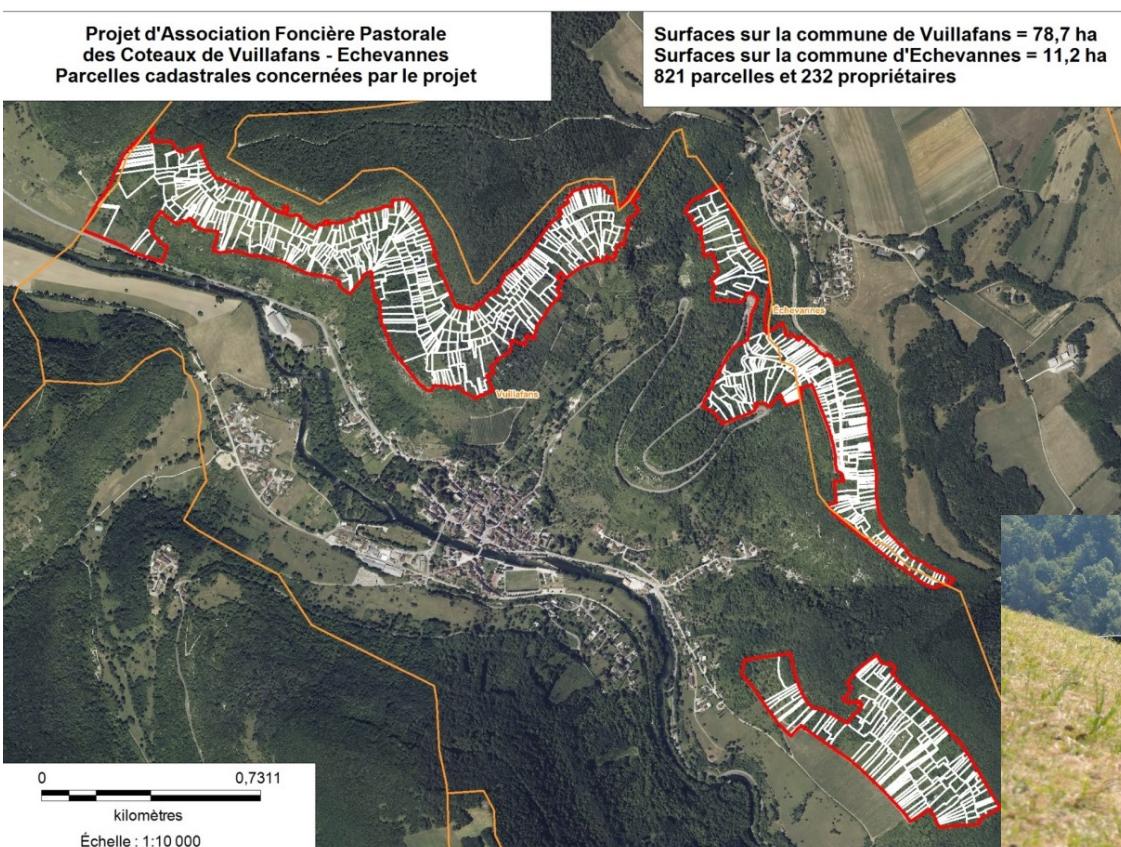
Pâturage par plusieurs agriculteurs : ovins, bovins et équins

Contrat N2000 sur les Aiges





AFP des coteaux de Vuillafans-Echevannes

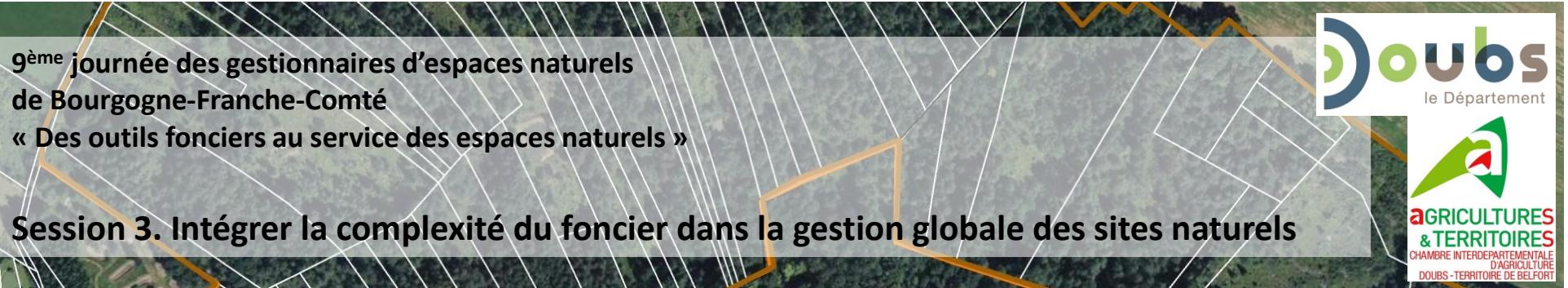


Création en mars 2017

1^{er} essai de pâturage été 2019 : troupeau bovin/équin du Conservatoire des Espaces Naturels

Contrat N2000 en 2019





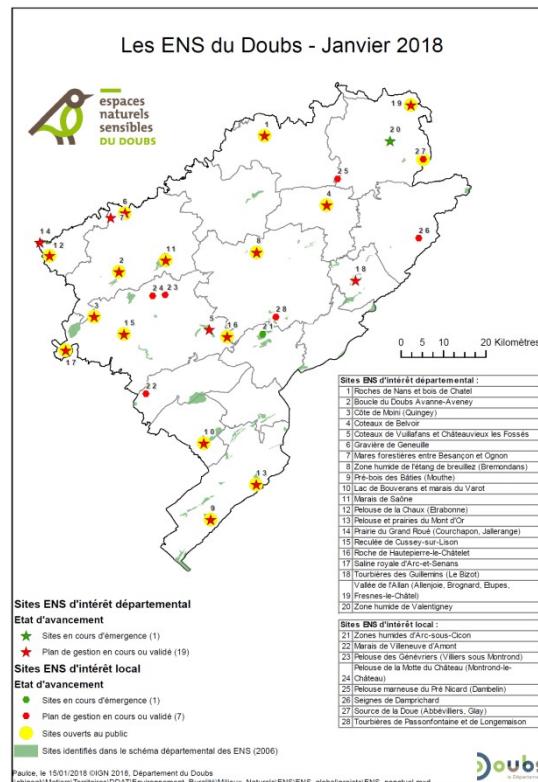
Exemple de l'AFP des coteaux de Châteauvieux les Fossés (création en cours)

Site inscrit au schéma départemental des espaces naturels sensibles du Doubs

Quelques chiffres :

- 29 ENS actuellement pour une surface de + de 4000 ha
- 25 ENS dotés d'un plan de gestion
- 16 ENS ouverts au public

Financement à hauteur de 80%



Diversité des gestionnaires

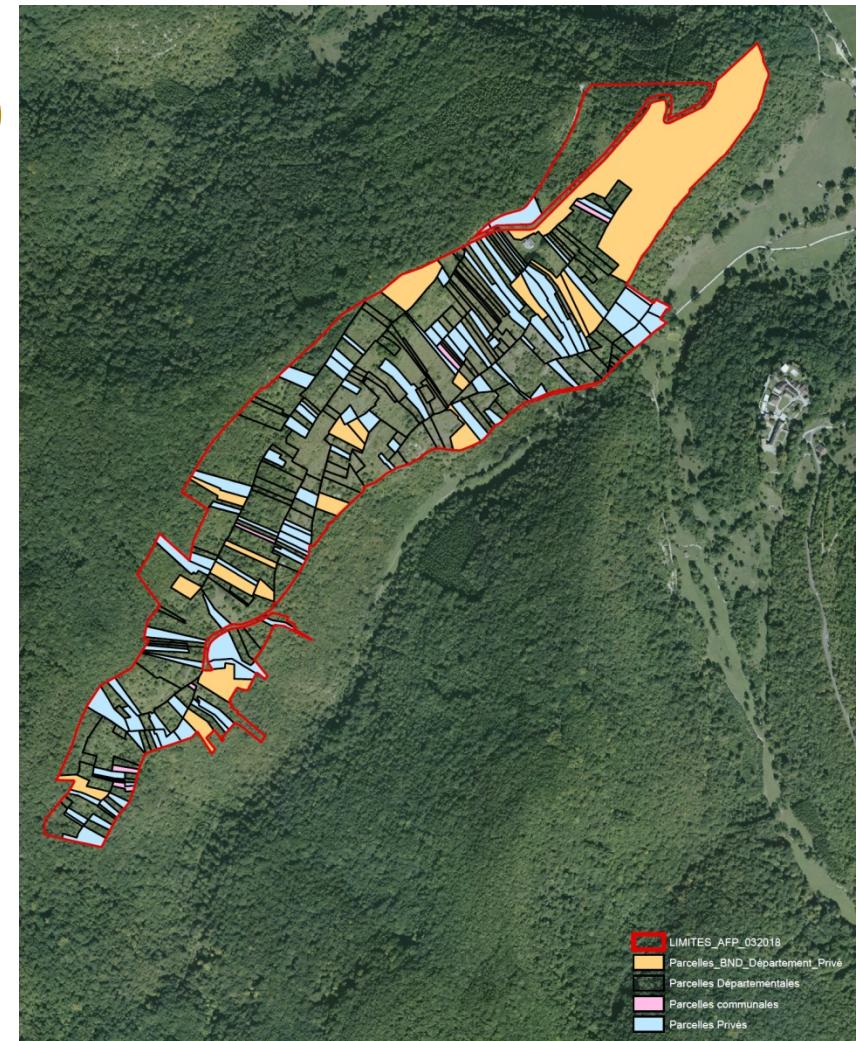
- Département
- Communes
- EPCI
- Syndicats de rivières
- Associations (dont CEN-FC)



Exemple de l'AFP des coteaux de Châteauvieux les Fossés (création en cours)

Description

- Pelouse sèche très embroussaillée, à l'origine composée de vignes, vergers et pâturage
- 52 ha
- 272 parcelles
- 85 propriétaires
- Nombreuses parcelles en indivision ou en « biens non délimités »
- Acquisition de 50 ha par le Département en 2013, dont 40 font partie de l'AFP
- Sur la commune de Châteauvieux-les-Fossés (15 habitants), possédant 30 ares dans l'AFP, très favorable au projet





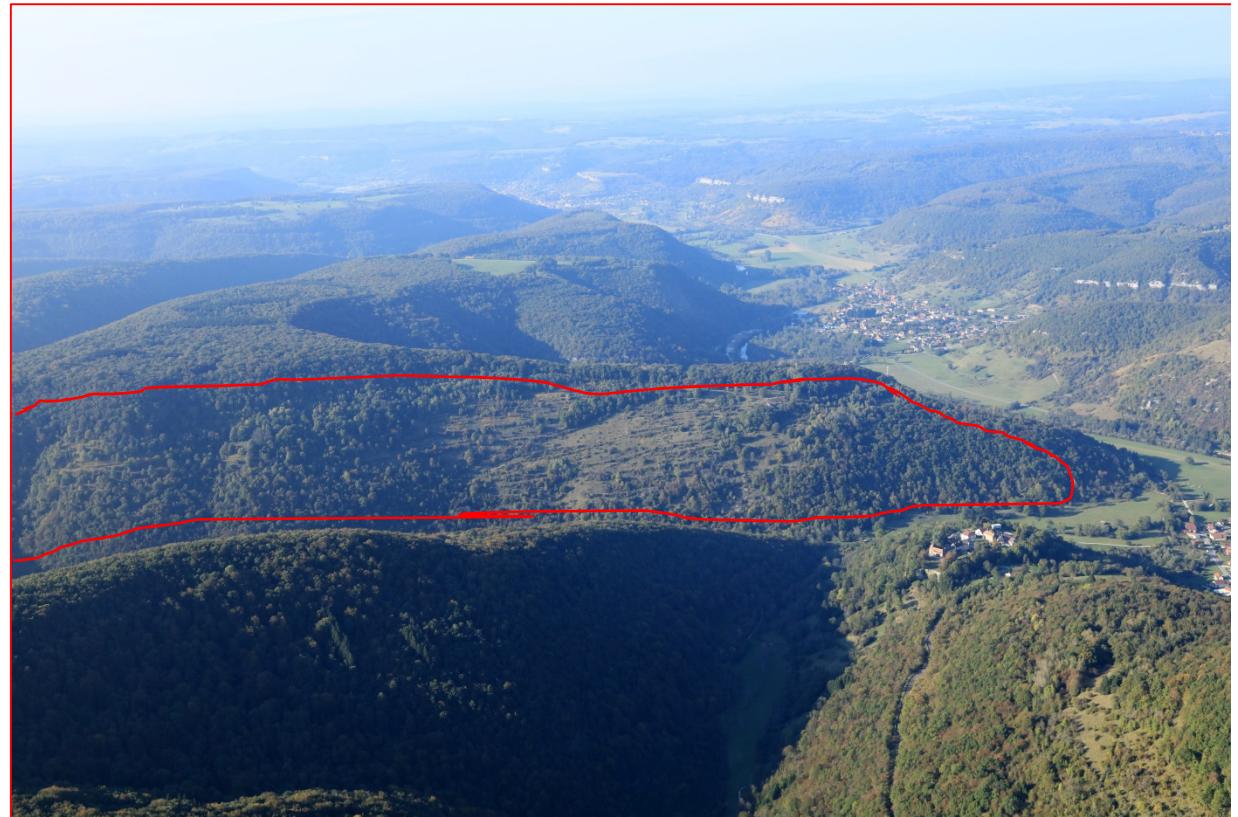
Exemple de l'AFP des coteaux de Châteauvieux-les-Fossés (création en cours)

Objectifs

- Reconquête paysagère
- Restauration de milieux naturels
- Préservation d'espèces patrimoniales

Moyens

- Projet agricole extensif avec petits ruminants
- Démolition d'une ancienne bergerie
- Projet de construction d'une chèvrerie autonome en énergie (propriété du Département)
- Contrat N2000 pour la rénovation complète des clôtures (environ 5 km) porté par l'AFP





Le projet agricole

Projet en diversification

Choix d'un pâturage laitier bio caprins / ovins (porteur identifié avant la création de l'AFP) après différents tests (ovins, équins, asins)

Pâturage estival d'avril à octobre
(rotations sur 6 parcs)

Autonomie fourragère

Vente en circuit court

Chargement et plan de pâturage
défini avec le CEN-FC





9^{ème} journée des gestionnaires d'espaces naturels
de Bourgogne-Franche-Comté
« Des outils fonciers au service des espaces naturels »

Session 3. Intégrer la complexité du foncier dans la gestion globale des sites naturels

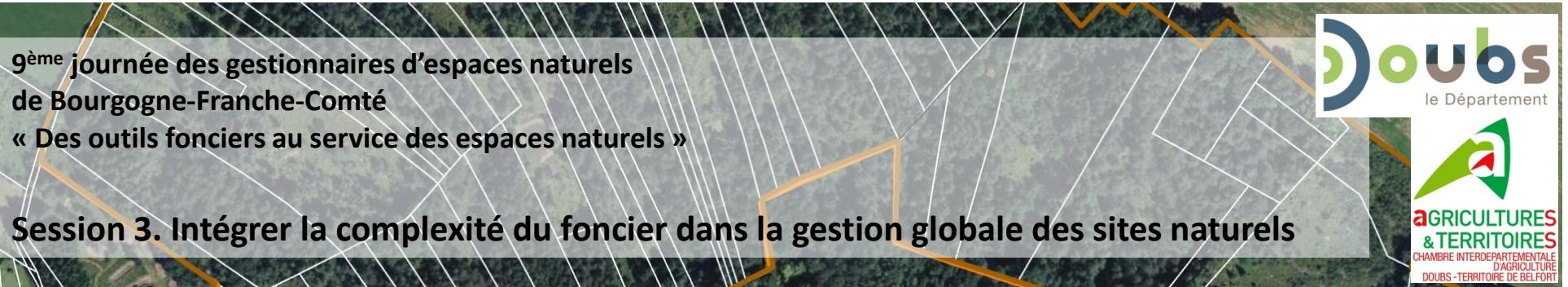


Clés de réussite

- Importance du travail multi-partenarial (Chambre d'agriculture, Département du Doubs, opérateur N2000 – SMHDHL, communes, communauté de communes, propriétaires, usagers du territoire)
- Communication auprès des propriétaires avant l'enquête publique (coûts, droit de propriété)
- Contexte favorable au développement de projets de diversification en zone AOP
- Maitrise foncière publique
- Volonté des collectivités

Avantages / inconvénients

- + Gestion du foncier : un seul interlocuteur pour le porteur de projet
- + Financement 100% contrat N2000
- Avance de trésorerie si investissements
- Trouver des volontaires pour faire partie du bureau de l'AFP



Merci de votre attention.

Contacts :

Chambre d'Agriculture Doubs-Territoire de Belfort
Marie KERDONCUFF, Conseillère Agro-environnement
06 59 64 56 31
mkerdoncuff@agridoubs.com

Département du Doubs
Christian BULLE, Développeur
03 81 25 81 71
Christian.bulle@doubs.fr